

fourth of that extravagance? He believed not. With regard to the leading features of the Bill they did not commend themselves to his judgment. People were not prepared for, and did not want so cumbrous and intricate a system of Government, and it was absurd to impose it upon them. A cheap, simple and direct system of Government such as that provided for in the Bill of last Session would answer every purpose, and would meet the almost universal approval of the people. He objected to the system of two Chambers, and was astonished to find the system proposed for Red River in view of its expense in Quebec and the success of the one chamber system in Ontario. He hoped the Government would consent to change in this respect. In looking over the map of the new Province laid on the table, he noticed that an important Canadian settlement containing some four or five hundred families, namely: Portage la Prairie, had been left beyond the limits of the Provinces, though the boundary line diverged 15 minutes to take in a small "Roman Catholic Mission." It was just as well there should be a little plain speaking on this point at an early day. It was known by the Government and the country that the rebellion in the North-West originated with the Roman Catholic priesthood ("no, no," from French members). That fact was substantiated by the Commissioners of the Government who had been sent to that country. The priesthood desired to secure certain advantages for themselves, their Church or their people. And they advised their people to take the course they did. These facts would be proved beyond doubt if the House would grant a Committee of enquiry. He believed the respectable, wealthy, intelligent portion of the Roman Catholic population were opposed to that course and loyal to this Government, and would willingly accept the Government that was provided for in the Bill of last session. He warned the Government that amendments would be proposed to this Bill. With regard to the claims of loyalists from the Territory, he understood the Minister of Militia to say that they must look to England.

Hon. Sir George-É. Cartier said he had not stated that. He had mentioned when the Minister of Justice was speaking that these claims might fall on us or perhaps on England. He did not say decidedly that they would have to be settled by England.

prendre que le Gouvernement impérial supporterait le quart de ces folles dépenses? Il pensait bien que non. En raison des traits caractéristiques du projet de loi, ils ne se recommandaient pas à son jugement. Les gens n'étaient pas prêts, ne voulaient pas d'un système gouvernemental aussi complexe et incommode, et il était absurde de vouloir leur imposer. Un système gouvernemental simple et avantageux comme celui présenté dans le projet de loi de la dernière session répondait parfaitement à tous les objectifs et ferait la quasi-unanimité dans la population. Il s'opposait au système des deux Chambres et était fort étonné qu'on propose ce système pour la Rivière Rouge compte tenu des dépenses qu'il occasionnait au Québec et du succès obtenu en Ontario avec le système d'une seule Chambre. A cet égard, il espérait que le Gouvernement veuille bien réviser sa position. Sur une carte de la nouvelle province, étalée sur une table, il remarquait qu'un village important du nom de Portage la Prairie, regroupant de quatre à cinq cents familles, figurait hors des limites de la province; par contre, la ligne-frontière déviait de quinze minutes afin d'inclure une petite «mission catholique romaine». Il eût été bien préférable de discuter franchement de cette question un peu plus tôt. Le Gouvernement, de même que tout le pays, savaient que la rébellion du Nord-Ouest trouvait sa source dans le clergé catholique romain (du moins chez ses membres francophones). Ces faits furent confirmés par les commissaires gouvernementaux envoyés sur les lieux. Les membres du clergé voulaient s'assurer certains avantages, pour eux-mêmes, leur Église et leurs fidèles et ils recommandaient à leurs ouailles de suivre la voie qu'ils leur traçaient. Ces faits seraient sans doute confirmés si la Chambre instituait une commission d'enquête. Il croit qu'une bonne partie de la population catholique romaine à la fois respectable, fortunée et intelligente s'opposait à cette rébellion et faisait preuve de loyauté envers le Gouvernement et que ces gens accepteraient volontiers le mode de gouvernement suggéré par le projet de loi de la dernière session. Il dit au Gouvernement qu'on proposerait des modifications au projet de loi. Quant aux droits des Loyalistes du Territoire, il déclara comprendre que le ministre de la Milice dirait qu'on devait se tourner vers l'Angleterre.

L'honorable sir George-É. Cartier dit qu'il n'avait jamais tenu de tels propos. Tout ce qu'il déclarait avoir dit lors de l'allocation du ministre de la Justice, c'est que les plaintes relevaient soit de notre compétence, soit peut-être de celles de l'Angleterre. Il n'avait certainement pas dit que le tout devait être réglé en Angleterre.